



Sécurité routière au travail Trop peu d'actions de prévention dans les TPE et PME

Le Mans, le 22 mai 2023 : **La 9e édition de l'étude MMA sur le risque routier professionnel¹ révèle les carences des TPE et PME en matière de sensibilisation au risque routier. Ainsi, seuls 6 % des dirigeants de TPE et PME ont planifié des actions de prévention contre 58 % dans les entreprises de plus de 250 salariés. Une réalité inquiétante alors que les TPE et PME représentent 98,8 % des entreprises en France². Alors que débutent les Journées de la sécurité routière au travail (22 au 26 mai), l'étude montre également que les dirigeants comme les actifs³ ignorent encore l'importance du risque routier professionnel, pourtant la première cause de mortalité au travail.**

Des actions de prévention insuffisantes dans les TPE et PME

Au global, seuls 7 % des dirigeants de TPE, PME et ETI (jusqu'à 1 000 salariés) ont prévu des actions de prévention du risque routier dans leur entreprise cette année. Mais l'étude met en avant une véritable dichotomie entre les petites et les grandes entreprises.

Ainsi en 2023, seuls 6 % des dirigeants d'entreprise de moins de 49 salariés ont déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier, contre 58 % pour celles de plus de 250 salariés ! Côté salariés, 32 % des actifs disent avoir suivi une ou plusieurs formations de sensibilisation au risque routier (+7 points par rapport à 2022) et 26 % estiment que les actions mises en place par leur entreprise sont fréquentes (+3 points).

Les actifs sont en attente d'actions d'information et de sensibilisation de la part de leur employeur, comme l'instauration d'une charte de bonne pratique au volant (29 %) ou la mise en place d'actions de sensibilisation (28 %).

La route, première cause de mortalité au travail : une réalité méconnue

Plus que jamais, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. En 2021, 454 personnes ont trouvé la mort lors d'un déplacement lié au travail, dont 308 lors d'un trajet domicile-travail et 146 lors d'un trajet professionnel, soit une hausse de 27 % par rapport à 2020⁴.

Depuis 9 ans, l'étude montre que l'importance du risque routier en entreprise est sous-évaluée. Les chiffres sont même en recul cette année puisque seuls 15 % des dirigeants et 31 % des salariés pensent qu'il s'agit de la première cause d'accidents mortels au travail (-2 points pour les dirigeants et les actifs par rapport à 2022).

Seul 1 dirigeant sur 2 sait que sa responsabilité est engagée en cas d'accident de la route impliquant un de ses salariés sur son trajet domicile-travail, et 64 % sur un trajet professionnel. L'étude montre toutefois une prise de conscience progressive des dirigeants sur leur responsabilité lors des trajets domicile-travail de leurs salariés (+6 points par rapport à 2022). L'inscription du risque routier dans le

document unique, mention obligatoire, est également légèrement plus fréquente avec 45 % des dirigeants qui déclarent avoir mentionné ce risque (+1 point versus 2022).

Des comportements à risque au volant

Alors que 43 % des actifs conduisent régulièrement un véhicule pendant leur journée de travail (au moins une fois par mois), ils sont nombreux à être imprudents sur les routes : 84 % adoptent au moins un comportement à risque (+2 points par rapport à 2022). Les mauvais comportements qui augmentent le plus sont l'utilisation du téléphone (+5 points) et la somnolence au volant (+6 points). Près d'1 conducteur sur 2 (49 %) a manqué de peu d'avoir un accident au cours des 5 dernières années, dont 54 % à cause d'un manque d'attention. 22 % ont déjà eu un accident (+3 points versus 2022). 43 % des salariés ont reçu une amende et 38 % ont perdu des points sur leur permis.

Vers des déplacements plus durables

Les mesures gouvernementales mises en place ces dernières années pour favoriser des mobilités durables semblent trouver écho au sein des entreprises.

Ainsi, 32 % des actifs ont déjà entendu parler du « forfait mobilités durables » mis en place il y a 3 ans et qui encourage l'usage des mobilités douces comme le vélo ou la trottinette électrique et 25 % déclarent que leur entreprise l'a déjà mis en place. Par ailleurs, 14 % des dirigeants ayant déjà mis en place des actions de prévention routière disent avoir mis en place des actions de prévention sur les modes de déplacement doux.

Concernant la prime de 100 € pour les conducteurs qui effectuent du covoiturage courte distance, 44 % des actifs trouvent cette mesure efficace pour favoriser le covoiturage domicile-travail.

Une campagne de sensibilisation pour les dirigeants

L'étude montre que 47 % des dirigeants ne s'estiment pas suffisamment informés sur le risque routier (+6 points par rapport à 2022). Aussi, à l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail, MMA lance une campagne de prévention digitale auprès des dirigeants.

« Notre étude montre que les dirigeants de petites entreprises mènent trop peu d'actions de prévention aux risques routiers. Nous avons conscience qu'ils ont d'autres préoccupations... Pourtant le risque routier est la première cause de mortalité au travail. C'est pourquoi nous proposons des outils de prévention simples et rapides pour mettre en place une charte de bonne conduite ou des informations autour de la sécurité routière à destination des salariés » explique Cécile Lechère, en charge de la prévention des risques routiers chez MMA.

Plus d'informations : <http://www.zerotracas.mma/journees-securite-routiere.htm>.

1. Étude réalisée par l'Ifop pour l'assureur MMA en 2 temps. Par téléphone du 3 au 14 avril 2023 auprès d'un échantillon de 250 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 1 000 salariés. En ligne, du 3 au 13 avril 2023 auprès d'un échantillon de 516 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois extrait d'un échantillon de 1 400 personnes représentatif de la population active occupée française. Pour les deux cibles, la représentativité des échantillons a été assurée par la méthode des quotas.

2. Source : Insee 2022.

3. Actifs hors professionnels de la route effectuant des trajets professionnels au moins une fois par mois. Dans l'ensemble de ce communiqué, les chiffres se rapportent aux actifs s'entendant au sens de cette catégorie.

4. Source : chiffres de l'ONISR 2022.

En savoir plus sur MMA Zérotracas :

En matière de prévention, l'ambition de MMA est d'accompagner tous les acteurs de la route (piétons, automobilistes et 2 roues) au quotidien avec des informations accessibles et disponibles où que l'on soit. www.zerotracas.mma, applications iPhone / iPad et Android et réseaux sociaux.

À propos de MMA :

Marque du groupe Covéa et assureur multi-spécialiste, MMA s'adresse à la fois aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers. Fer de lance du Groupe sur le marché des Pros, des Entreprises et de l'Affinitaire, MMA est le 2^{ème} acteur sur ce marché⁽¹⁾. MMA assure plus de 3,1 millions de sociétaires et clients.

<https://www.mma.fr/>

MMA IARD – Société anonyme au capital de 537.052.368 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 440 048 882 – Siège social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans CEDEX 9